



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU LUNDI 25 MAI 2020

Nombre de Membres

- Afférents : 19
- En Exercice : 19
- Présents : 19
- Ayant pris part : 19

L'an deux mille vingt et le lundi vingt-cinq mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est **réuni exceptionnellement à la Salle Polyvalente** de Montredon-Labessonnié, **sous huis clos**, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation
15/05/2020

Présents : M. CHAMAYOU Jean-Paul ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROBERT ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie BOCCALON ; M. Christian BAÏSSE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Daniel CAMP ; Mme Pauline MARCOU MADER ; Mme COUTAREL Aline ; M. FRANCO David ; Mme BARNA-LEGRAND Pascale ; M. BRU Jean-Marie ; M. DERUS Raoul ; Mme HUET Claude ; M. JAME Alain ; Mme LAGARDE Vanessa.

Date d'affichage
15/05/2020

Mme Aline COUTAREL a été nommée Secrétaire de Séance.

Délibération N°2020-30 : Détermination du nombre des Adjoint.

Monsieur le Maire indique qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit cinq adjoints au maire au maximum.

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de la délibération du 14 mars 2008, la commune dispose, à ce jour, de cinq adjoints. Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de maintenir le nombre de 5 adjoints au maire de la commune.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité accepte la proposition de Monsieur le Maire

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié les jours, mois et an que dessus, et ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire
Jean-Paul CHAMAYOU.